

# MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2020 à vingt heures.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, et aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et permettre le respect des règles de sécurité sanitaire, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle communale, sise Rond Point rue de la Vallée, afin de procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

Légalement convoqués par M. Daniel BOSSION, Maire sortant, sont présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme ABELARD Morgane, M. BURON Ludovic, M. CHEVEE Jean-Claude, M. COUDRAY David, M. DORDOIGNE William, Mme DURAND Christelle, Mme GAIENIER Sandrine, M. LELONG Laurent, Mme LEVEAU Gaëlle, M. TARENNE Michel.  
Est absente excusée : Mme BOUILLY Delphine.

Après avoir procédé à l'appel nominal et proclamé les résultats du scrutin du 15 mars 2020, Monsieur le Maire déclare le Conseil Municipal installé dans ses fonctions.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du covid-19, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de tenir cette séance à huis clos.

Mme Gaëlle LEVEAU est désignée en qualité de secrétaire, M. BURON Ludovic et M. DORDOIGNE William sont désignés comme assesseurs par le Conseil Municipal.

Doyen d'âge, M. Jean-Claude CHEVEE assure la présidence de l'assemblée.

M. Jean-Claude CHEVEE, candidat à la fonction de Maire, ayant obtenu 9 voix (1 bulletin blanc), est élu au premier tour de scrutin, fonction qu'il accepte.

Soumis à l'assemblée, le nombre d'adjoints à élire est à l'unanimité fixé à 2.

Pour la fonction de 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Ludovic BURON et M. Michel TARENNE sont candidats. M. Ludovic BURON, ayant obtenu 9 voix, M. Michel TARENNE, ayant obtenu 1 voix, M. Ludovic BURON, est élu au premier tour de scrutin, fonction qu'il accepte.

Pour la fonction de 2<sup>e</sup> Adjoint, Mme Sandrine GAIENIER, candidate, ayant obtenu 9 voix (1 bulletin blanc) est élue au premier tour de scrutin, fonction qu'elle accepte.

M. Jean-Claude CHEVEE, élu Maire, et M. Ludovic BURON, élu 1<sup>er</sup> Adjoint, sont désignés d'office conseillers communautaires (M. CHEVEE, titulaire et M. BURON, suppléant) pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes du Perche, fonctions qu'ils acceptent.

Conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chacun.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire informe ses collègues que la prochaine réunion, fixée au 2 juin 2020, consistera en l'élection des délégués aux différentes commissions communales et structures intercommunales.